

CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Séance du Vendredi 1^{er} Juin 1894**Adjudications, marchés :**

Bâtiments communaux. Chauffage. Charbon gras. Cahier des charges.	308
Services municipaux. Habillement. Cahier des charges.	286

Baux :

Enseignement. Prise en bail. Rue Durnerin, 30. M. Rogeaux, instituteur	308
Terrains militaires. Sous-location. M. Prin	308

Conseil municipal :

Procès-verbaux. Procès-verbal du 21 avril. Observations	267
Vœux. Chômage, fonds de secours	270

Fêtes :

Concerts et musiques. Concerts Vauban. Subside pour 1894	287
Exposition de Lyon. Envoi de 15 délégués	289

Service militaire :

Soutiens de famille, sursis d'appel	290
---	-----

Sociétés. Communautés. Personnes morales :

Cultes. Budgets pour 1895 et Comptes pour 1893.	286
Eglise de La Madeleine. Titres de rente. Conversion.	272
Eglise Saint-Michel. Legs Mottez-Boone. Acceptation	286
Eglise Saint-Vincent de Paul. Emploi en rentes	287

Facultés :

Travaux complémentaires et achèvement	278- 82
---	---------

Alignements et percements :

Achat. Rue des Frères Vaillant. M. Rémant.	277
Ventes. Rue des Ponts-de-Comines prolongée. M. Pennel fils	310
— Rue du Sec-Arembault. M. Paul Lagache	285

Canaux :

Couverture de l'Arbonnoise. M. Rémant	277
---	-----

Promenades. Jardins :

Pont du Petit-Paradis. Garde-corps	271
--	-----

Travaux :

Cimetière de l'Est. Caveau d'attente. Réception. M. Dhennin.	314
Ecole primaire supérieure de filles. 1 ^{er} , 3 ^{er} et 5 ^{er} lots. Réception. MM. Lys-Tancré, Tellier père, Thibaut-Dubois	314
Groupe scolaire de la Deûle, 5 ^{er} lot. Réception. M. Bourée	315
Pavages. Réception MM. Ghislain et Labbe	314

Voirie :	
Chemins vicinaux. Chemin n° 11. Achèvement. Demande de pavés.	309
Zones militaires. Zone intérieure. Déplacement. Vœu.	308
Cours normaux :	
Subsides de voyage. Mademoiselle Vanmoë	293
Musées :	
Conservateur général et Conservateur adjoint.	293
Écoles de l'Etat :	
Ecole des arts et métiers de Châlons : MM. Pührer, Bunny, Calot, Caron, Chardin, Deeq, Defernez, Delattre, Delforge, Delruy, Duponchelle, Fievez, Ioncquier, Lambert, Mathiot, Proux	295
Ecole Navale. M. Charruey	295
Ecole Polytechnique MM. Arnould, Blois, Cahen, Penel	295
Écoles maternelles :	
Création d'emplois. Rue du Grand Balcon	312
Bureau de bienfaisance :	
Donations et legs. Legs Baggio. Acceptation.	297
Finances. Compte administratif pour 1893	298
Immeubles. Vente. Arrentement. Rue Saint-Sauveur, 13. M. Degand	298
Travaux. Ferme de Bois-Grenier. Etable. Reconstruction.	299
Hospices :	
Administration. Incurables. Distributions de tabac. Vœu.	268
Contentieux. Main-levée d'hypothèques. Rue d'Artois. M. Duvinage	313
Immeubles. Vente. Arrentement. Rue Grande Allée, 21. M. Gérard Boufflers.	272
Mont de Piété. Fondation Masurel :	
Finances. Budget pour 1895.	299
— Budget additionnel pour 1894	300
— Compte administratif pour 1893	301
— Compte de gestion pour 1893	301
Budgets et Comptes :	
Budget pour 1895	302
Budget additionnel pour 1894.	303
Compte administratif pour 1893	303
Compte de gestion pour 1893	310
Insuffisance de crédits :	
Logements insalubres	271
Cimetière de l'Est :	
Concession, remboursement. Famille Toffart.	304
Hygiène et médecine :	
Dépôts de fumiers. Observations	268
Quartier des Bois Blancs, insalubrité. Vœu	270
Logements insalubres :	
Homologation de rapports.	304
Sapeurs-Pompiers :	
Caisse de secours. MM. Becquart, Danvers, Derieppe, Duriez, Pacôme	306
Caisse des retraites :	
Enseignement. Dispense de retenues. M. Dantzer	297
Octroi. Veuve Beniaux, née Charlet	276
— Veuve Millescamps, née Lefebvre	312
Police. Veuve Bernard, née Masselos	273
— Orph. Devos	311
Secrétariat. M. Breton.	274
Travaux. Orph. Camberlin	275
— Orph. Dubutrelong	274
Gratifications :	
Police. Madame veuve Pollet	307

L'an mil huit cent quatre-vingt-quatorze, le vendredi premier Juin, à huit heures et demie du soir, le Conseil Municipal de Lille, dûment convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire, à l'Hôtel-de-Ville.

Présidence de M. GÉRY LEGRAND, maire.

Secrétaire : M. BRACKERS D'HUGO

Présents :

MM. ALHANT, BARBE, BAREZ, BASQUIN, BERGUES, BOUCHERY, BRACKERS-D'HUGO, BRASSART, CASSE, CRAMETTE, FACON, GAVELLE, GRONIER-DARRAGON, KOLB, MAQUART, MEURISSE, OVIGNEUR, PASCAL, PLAMONT, RIGAUT, ROCHART, VERLY, VIOLETTE et WILLAY.

Absents :

MM. BARROIS, BIGO-DANEL, BLONDEL, CANNISSIÉ, DRUEZ, LACOUR et MOY, qui s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. Brackers d'Hugo donne lecture du procès-verbal de la dernière séance du 21 avril.

M. GRONIER-DARRAGON. — Dans ce procès-verbal, j'ai entendu qu'il était question d'un vote concernant l'achat d'une maison située place du Concert; je désirerais que l'Administration voulût bien donner à ce sujet quelques renseignements. Il me semble, si mes souvenirs sont exacts, qu'il n'y a pas eu de rapport présenté à ce sujet.

M. BRACKERS d'HUGO. — Il s'agit de crédits nécessaires pour le paiement des intérêts du prix d'achat d'un immeuble, place du Concert, mais non pas de l'achat d'un nouvel immeuble.

Le procès-verbal est adopté.

*Vieillards
de l'Hospice*

—
Bons de tabac

—
Vœu

M. BERGUES. — L'année dernière j'ai formulé une réclamation au sujet du tabac aux vieillards des hospices. A l'aide des bons de tabac, on leur donnerait le paquet à 15 centimes au lieu de 30 et ces 15 centimes pourraient leur être payés sur la taxe que l'on perçoit pour les combats de coqs. Les combats de coqs paient maintenant 60, 40 francs ; il serait donc très possible de prendre sur ces recettes les 15 centimes à débourser pour les vieillards de l'hospice. Nous devons bien cela à ces pauvres vieux, car en somme, ce sont eux qui ont fait l'industrie et la richesse de la Ville de Lille, ces vieux fileurs de coton, ces vieux peigneurs de lin, ces vieux filtiers. S'ils avaient seulement gratis ce modeste paquet de 15 centimes, ces braves gens seraient satisfaits. Ils le méritent et je suis persuadé que l'Administration municipale voudra faire le nécessaire pour qu'ils jouissent de cette faveur.

M. le MAIRE. — Je prends acte des paroles de M. Bergues et je renvoie cette question à l'étude de l'Administration.

M. BERGUES. — C'est la seconde fois que je présente cette proposition.

M. BRACKERS-D'HUGO donne lecture du procès-verbal de la séance du 25 mai.

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Dépôts de fumiers

—
Vœu

M. CRAMETTE. — Je demande la permission de poser une question à l'Administration : il s'agit de la salubrité, de l'hygiène publique, l'Administration connaît-elle le nouvel emplacement où l'on entasse présentement les fumiers ?

M. GAVELLE. — Si M. Cramette veut bien déposer son interpellation par écrit, je me mettrai en mesure de lui répondre à la prochaine séance.

M. le MAIRE. — De toutes façons nous renvoyons la chose à l'Administration.

M. CASSE. — Mais ce n'est pas une question, c'est une demande de renseignements.

M. GAVELLE. — J'examinerai la demande, et j'y répondrai à la prochaine séance. En ce qui me concerne je me tiendrai toujours sur ce terrain-là. Si vous aviez fait part de cette question avant la réunion, même seulement quelques heures, j'aurais pu prendre mes renseignements et j'aurais pu vous répondre. Mais il est impossible d'admettre, qu'à chaque séance, on puisse poser à l'Administration une série de questions imprévues et l'obliger à une réponse immédiate. Dans l'intérêt du Conseil, dans l'intérêt même de ses discussions et de ses décisions, il est indispensable que l'Administration soit saisie d'avance de toutes les questions qui doivent être posées en séance. En ce qui me concerne, je le répète, je ne répondrai jamais sans avoir été saisi au préalable de ces questions.

M. CRAMETTE. — Si je demande une réponse immédiate, c'est parce que le cas est pressant.

M. GAVELLE. — Vous auriez pu m'en avertir avant, ne fût-ce qu'une heure avant la séance.

M. CASSE. — Il s'agit d'une question urgente au point de vue de l'hygiène.

M. GAVELLE. — Si urgente qu'elle soit on pouvait en parler cet après-midi.

M. CRAMETTE. — On cause à tout propos de l'hygiène publique. Nous allons passer les plus fortes chaleurs de l'année, les fumiers entassés comme ils le sont, sont dangereux pour le public.

M. GAVELLE. — La question n'a pas été déposée ; je ne répondrai qu'à la prochaine séance.

M. le MAIRE. — Le Conseil lui-même a décidé, sur la proposition de M. Kolb, que pour permettre à l'Administration de répondre utilement à toutes les questions, elles lui seraient communiquées avant les séances où elles devaient être discutées.

M. GAVELLE. — Il est impossible de faire des affaires sérieuses autrement

M. CASSE. — Puisqu'il en est ainsi, je demande à l'Administration, non pas de lui poser une question, mais de lui donner un simple renseignement, on dépose des immondices près de la gare du chemin de fer à Fives, auprès de la montée. Quand

il pleut cela sent mauvais, et quand il fait sec, cela répand une poussière sur les passants. C'est tout ce que je voulais dire; si l'adjoint n'est pas prévenu, je le préviens.

M. GAVELLE. — C'est autre chose. M. Casse signale un fait, je l'en remercie. L'Administration avisera.

*Quartier
des Bois Blancs*

Insalubrité

Vœu

M. FACON. — Je vous demande la permission, car il faut demander cette permission, de vous signaler l'état dans lequel se trouvent les fossés de l'allée des Bois-Blancs, à Canteleu. L'eau et les matières qu'ils contiennent se trouvent dans un état de putréfaction épouvantable. Puisque nous nous occupons en ce moment d'hygiène, je crois bien faire d'en parler, afin de pouvoir poser la question, s'il y a lieu, à la prochaine séance.

M. GAVELLE. — Je remercie également mon collègue de m'avoir signalé cela.

*Caisse
de chômage*

Vœu

M. WILLAY. — J'ai déposé, à l'une des dernières séances du Conseil, une proposition tendant à établir une caisse de chômage; elle ne se trouve pas à l'ordre du jour. Je demande à l'Administration si elle a étudié cette intéressante question.

M. le MAIRE. — Le projet n'est pas encore établi de façon à pouvoir être présenté au Conseil; mais l'Administration l'a étudié. M. Willay sait que ce n'est pas là une question qui puisse se résoudre au pied levé. Elle comporte de très graves réflexions. Nous ne l'avons pas perdue de vue, et nous ne tarderons pas à vous présenter un projet.

M. WILLAY. — Si j'en parle aujourd'hui, c'est parce que je sais que le budget se prépare, qu'il va arriver devant la Commission des Finances; si cette question était résolue, le crédit pourrait être porté au budget de 1895.

M. le MAIRE. — Dans la prochaine séance nous serons très probablement à même de vous répondre, et d'une façon satisfaisante. Ce n'est pas aussi simple que cela paraît au premier abord, nous ne pouvons que vous promettre une chose, c'est de faire diligence et de vous soumettre le plus tôt possible la solution que nous croirons devoir vous proposer.

M. BOUCHERY. — J'aurais à vous renouveler la proposition que j'ai faite déjà au sujet de l'établissement d'un garde-fou au bord de la Deûle, à la hauteur du Petit Paradis.

M le MAIRE. — C'est une chose résolue, les fonds sont prêts. Le travail va être exécuté par le service des Ponts et Chaussées.

Canaux
—
Garde-fous
—
Vœu
—

Commission des Finances. — Rapport de M. BAREZ.

MESSIEURS,

Dans votre séance du 23 février 1894, vous avez renvoyé à l'examen de la Commission des Finances une demande de crédit supplémentaire de 1,731 fr. 44 pour le service des logements insalubres.

L'épidémie de typhus, qui a régné sur notre ville en 1893, a occasionné des dépenses urgentes qui ont été imputées sur le crédit des logements insalubres, le Conseil n'ayant pas encore voté les fonds nécessaires pour assurer le service des épidémies. Ces dépenses s'élèvent à 1,206 fr. 41.

De plus, la Commission des logements insalubres, pour assurer la stricte exécution des mesures prises dans l'intérêt de la santé publique, a fait visiter un grand nombre de fosses d'aisances, dépassant ainsi de 525 fr. le crédit qui lui est attribué pour ce travail.

C'est donc une somme totale de 1,731 fr. 41 que l'on nous demande de voter pour régulariser les comptes. La Commission des Finances émet un avis favorable, non sans faire remarquer que le prix uniforme de 5 fr. par chaque visite, quelle que soit la contenance de la fosse, et même si elle n'a pas été revisitée, lui paraît trop cher.

Le Conseil vote un crédit de 1,731 fr. 41.

*Logements
insalubres*
—
Crédit
—

Commission des Finances. — Rapport de M. BIGO-DANEL.

MESSIEURS,

*Eglise
de La Madeleine
Emploi en rentes*

Dans sa séance du 21 avril 1894, vous avez renvoyé à votre Commission des Finances la demande introduite par le Conseil de Fabrique de l'Eglise de la Madeleine, à l'effet d'être autorisé à convertir en un titre nominatif, inscrit au nom du Conseil de Fabrique de l'Eglise de la Madeleine, trois titres de rente 3 % sur l'Etat produisant ensemble un revenu annuel de 65 fr., et trois titres de rente 4 1/2 % sur l'Etat, au porteur, produisant ensemble un revenu annuel de 31 francs.

Cette conversion devant être faite pour se conformer aux prescriptions de la circulaire ministérielle du 6 mai 1881, votre Commission des Finances vous propose d'émettre un avis favorable.

Avis favorable.

Commission des Finances. — Rapport de M. BIGO-DANEL.

MESSIEURS,

*Hospices
—
Vente
d'arrentement*

Dans votre séance du 21 avril 1894, vous avez renvoyé à votre Commission des Finances l'offre faite par M. Gérard Boufflers à l'Administration des Hospices, d'acquérir, pour le prix de 9.000 fr., le domaine direct d'un immeuble d'une surface de 194 mètres carrés, 41 décimètres, sis à Lille, rue Grande-Allée, n° 21, dont il est détenteur, suivant bail emphytéotique expirant le 23 septembre 1898, au canon annuel d'un hectolitre de blé, représentant un revenu moyen de 16 francs.

Le prix de 9.000 fr., placé en rente 3 % donnera un revenu annuel de	275 fr.
la redevance emphytéothique n'étant que de	16
les Hospices profiteront d'une augmentation annuelle de revenu de	259 fr.

Cet excédent devant être perçu pendant cinq années, à raison de 259 francs, soit	1.295 fr.
et le prix principal étant de	9.000
la somme encaissée par les Hospices sera de	10.295 fr.
soit 52 fr. 95 le mètre carré.	

Ce prix nous paraît bien établi, et cette propriété ne pouvant être utilement acquise que par M. Gérard Boufflers, votre Commission des Finances vous propose d'émettre un avis favorable.

Avis favorable.

Commission des Finances. — Rapport de M. CRAMETTE.

MESSIEURS,

Dans votre séance du 21 avril 1894, vous avez renvoyé à l'examen de la Commission des Finances la liquidation de la pension de M^{me} Masselos, Anne-Marie-Joséphine, veuve du sieur Bernard, Edouard-Joseph, ancien agent de la police de sûreté, décédé le 6 janvier 1894, en possession d'une pension de retraite de 752 fr. 08.

Vu : les extraits des registres de l'État-Civil de Lille et de Gruson, constatant :

1^o Que le sieur Bernard et la dame Masselos ont contracté mariage le 23 novembre 1864 ;

2^o Que le sieur Bernard est décédé le 6 janvier 1894 ;

Le certificat constatant qu'aucune séparation n'a été prononcée entre les époux Bernard :

D'après l'article 8 du règlement de la Caisse des retraites des services municipaux, M^{me} Veuve Bernard a droit à la moitié de la pension de 752 fr. 08 qu'avait obtenue son mari, soit 376 fr. 04.

Nous vous proposons, Messieurs, de fixer la pension de cette veuve à 376 fr. 04 à partir du 7 janvier 1894, lendemain du décès de son mari.

Adopté.

*Caisse
des Retraites*
—
Veuve Bernard

Commission des Finances. — Rapport de M. BOUCHERY.

MESSIEURS,

M. Breton

Dans la séance du 21 avril dernier, vous avez renvoyé à l'examen de la Commission des Finances un rapport de l'Administration Municipale, tendant à accorder à M. Breton, Emile-Denis, sténographe du Conseil, la liquidation de sa pension de retraite.

Le certificat délivré par M. le docteur Lingrand constate qu'il se trouve dans un état de santé qui ne lui permet plus de se livrer aux travaux sténographiques.

M. Breton comptait, au 1^{er} avril 1894, 12 ans, 5 mois et 10 jours de services, avec un traitement moyen de 1.500 fr. pendant les trois dernières années.

En conséquence, et en vertu de l'article 7 des statuts de la Caisse des retraites des services municipaux, nous vous prions, Messieurs, de lui allouer, à partir du 1^{er} avril 1894, une pension de 311 fr. 09, calculée comme suit :

Pour 12 ans, 12/60 ^e de 1.500 fr.	300	»
Pour 5 mois et 10 jours	11	09
	Total.	311 09

Adopté.



Commission des Finances. — Rapport de M. CRAMETTE.

MESSIEURS,

*Enfants
Doutrelong*

Dans votre séance du 21 avril vous avez renvoyé à l'examen de la Commission des Finances la réglementation de pension des orphelins Doutrelong.

Le sieur Doutrelong, Victor-Désiré, garçon de bureau du service des travaux municipaux, décédé le 7 avril 1894, laisse deux orphelins, âgés de moins de 18 ans.

1^o Doutrelong, Arthur-Georges, né le 11 décembre 1876.

2^o Doutrelong, Fernand-Louis, né le 26 avril 1879, enfants issus de son mariage,

contracté le 25 juillet 1878, avec la dame Leboucq, Céline, décédée à Lille le 6 décembre 1883.

Le sieur Doutrelong comptait, le jour de son décès, 24 ans et 20 jours de services, avec un traitement moyen de 1,275 fr. 64 pendant les trois dernières années.

La pension qu'il aurait pu obtenir eût été de 511 fr. 43, calculée comme suit :

Pour 24 ans, 24/60° de 1,275 fr. 64	=	500 25°
Pour 20 jours		1 18
	Total.	511 43

Par application de l'article 10 des statuts de la Caisse des retraites des Services municipaux, les enfants Doutrelong ont droit à une pension égale à celle qui aurait été servie à leur mère, soit 127 fr. 85 pour chacun d'eux, au total 255 fr. 70

Nous nous proposons, Messieurs, d'allouer, sur les fonds de la Caisse des retraites de Services municipaux, une pension de 127 fr. 85 à chacun des enfants Doutrelong, à partir du 8 avril 1864, lendemain du décès de leur père, jusqu'à ce qu'ils aient atteint leur dix-huitième année.

Adopté.

Commission des Finances. — Rapport de M. CRAMETTE.

MESSIEURS.

Dans votre séance du 21 avril, vous avez renvoyé à l'examen de la Commission des Finances la réglementation de pension de l'orphelin Camberlin.

*Enfants
Camberlin*

Le sieur Camberlin, Jules-Désiré, ancien surveillant de balayage, est décédé le 13 mars 1893, en possession d'une pension de retraite de 252 fr. 65.

Il laisse un orphelin, Camberlin, Georges-Augustin, né le 8 février 1877, à Lille, enfant issu de son mariage avec la dame Amélie Gheux, décédée le 11 avril 1882.

Par application de l'article 11 des statuts de la Caisse des retraites des Services municipaux, l'enfant Camberlin a droit à la moitié de la pension qui était servie à son père.

Nous vous proposons, Messieurs, de lui allouer, sur les fonds de la dite Caisse, à partir du 14 Mars 1893, une pension de 126 fr. 32 jusqu'à ce qu'il ait atteint sa dix-huitième année.

Adopté.

Commission des Finances. — Rapport de M. CRAMETTE.

MESSIEURS,

Veuve Benaux

Dans votre séance du 21 avril, vous avez renvoyé à l'examen de la Commission des Finances la réglementation de pension de la veuve Benaux.

Le sieur Benaux Georges-Alexandre, préposé d'octroi de 1^{re} classe, est décédé le 21 mars 1894, laissant une veuve et un enfant âgé de moins de 18 ans.

Entré dans le service de l'octroi le 1^{er} avril 1881, il comptait au moment de son décès, 12 ans, 11 mois et 21 jours de services, avec un traitement moyen de 1.500 fr. pendant les trois dernières années. Il aurait pu obtenir une pension de 324 fr. 32.

La dame veuve Benaux, née Charlet, Nathalie-Joseph, le 11 août 1858, à Deûlémont (Nord), demande la liquidation de sa pension de veuve et celle de son enfant, conformément au règlement.

Vu :

Les extraits des registres de l'Etat-Civil de Lille et de Deûlémont, constatant :

1^o Que le sieur Benaux et la dame Charlet ont contracté mariage le 25 novembre 1880 ;

2^o Que de ce mariage est issu Léon-Georges-Alexandre, né à Lille le 10 février 1881 ;

Que ledit sieur Benaux est décédé le 21 mars 1894 ;

Le certificat constatant qu'aucune séparation n'a été prononcée entre les époux Benaux ;

Le règlement de la Caisse des retraites des services municipaux, duquel il résulte, articles 8 et 9, que la veuve Benaux a droit à une pension de 178 fr. 37, calculée comme suit :

La moitié de la pension qu'aurait pu obtenir son mari 162 fr. 16

1/10^e de 162.16, attribué à son enfant 16 21

Total 178 fr. 37

Nous vous proposons, Messieurs, de régler la pension de la veuve Benaux à 178 fr. 37 à partir du 22 mars 1894, lendemain du décès de son mari.

Adopté.

Commission des Travaux. — Rapport de M. GRONIER-DARRAGON.

MESSIEURS.

Nous avons examiné les propositions de M. Rémant, propriétaire du grand terrain situé à l'angle de la rue des Frères Vaillant et de la place de Tourcoing. Ce propriétaire, qui désire réaliser les alignements projetés sur son immeuble, fait à la Municipalité les propositions suivantes :

1^o Abandon à la voie publique, au prix de 30 fr. le mètre carré, du terrain bâti, mesurant 368 mètres, dont l'acquisition est nécessaire pour l'élargissement de la rue des Frères Vaillant, à son débouché sur la place de Tourcoing ;

2^o Couverture, à ses frais, du canal de l'Arbonnoise, reporté sous le trottoir de la place de Tourcoing, à charge par la Ville d'exécuter les travaux et de lui céder, après leur achèvement, le lit actuel de la rivière, qui a une superficie de 825 mètres.

Les propositions de M. Rémant, se résument, en somme, à une cession de terrain par voie d'alignement, et à la couverture d'un canal à ciel ouvert.

En ce qui concerne la cession du terrain, le plan étant homologué, la Ville ne peut pas se soustraire à cette obligation, sauf à discuter le prix proposé, qui est comme nous le disons plus haut, de 30 fr. le mètre carré.

Or, votre Commission trouve ce prix acceptable, eu égard à la situation de la propriété de M. Rémant.

Quant à la couverture de l'Arbonnoise, la jurisprudence constante suivie par le Conseil veut que la Ville abandonne la jouissance du lit de tout canal aux riverains qui supportent les frais de couverture. Or, M. Rémant s'engage à verser à la Caisse municipale la somme de 23.640 fr., montant des frais de construction d'un aqueduc de 2^m50 de largeur, à établir par la Ville sous le trottoir de la place de Tourcoing. Il n'y a donc aucune raison pour que nous repoussions son offre.

Nous estimons qu'il y a lieu de donner une suite favorable à ce projet, dont la réalisation permettra l'édition de maisons à front de la place de Tourcoing, et cela au grand avantage de ce quartier, qui, comme vous le savez, est resté depuis longtemps stationnaire, par suite de la résistance de M. Rémant, qui ne voulait pas supporter complètement les frais de couverture de l'Arbonnoise au droit de son immeuble.

Alignement

Achat de parcelles

*Rue des
Frères Vaillant*

Au point de vue de l'hygiène et de la salubrité, votre Commission verrait avec plaisir la couverture du canal.

Dans ces conditions, nous vous proposons de donner un avis favorable à ce projet et d'admettre en recette et en dépense la somme de 23.640 fr. que M. Rémant devra verser à la Caisse municipale, et de voter un crédit de 11.040 fr. pour prix du terrain abandonné à la voie publique.

Cette somme de 11.040 fr. sera prélevée sur le crédit ouvert au budget pour réalisation d'alignements.

M. le MAIRE. — Les travaux de couverture devant être mis en adjudication, nous prions le Conseil d'approuver le cahier des charges que nous lui avons soumis dans ce but.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit d'ordre de 23.640 fr. pour le déplacement et la couverture du canal de l'Arbonnoise, au droit de la propriété de M. Rémant, fixe à 11.040 fr. la valeur du terrain à céder par ce propriétaire pour l'alignement de la rue des Frères-Vaillant et adopte le cahier des charges proposé pour l'adjudication des travaux de couverture.

Commission de l'Instruction publique. — Rapport de M. MOY.

MESSIEURS,

*Achèvement
des Facultés*

J'ai l'honneur de soumettre au Conseil le rapport de la Commission de l'Instruction publique sur la question qui lui a été renvoyée dans la séance du 14 avril 1894, sous cette désignation : *Centre Universitaire. Achèvement des Facultés.*

Les propositions de la Municipalité contiennent :

1^o Pour l'achèvement du Musée d'archéologie, 28.000 fr., auxquels l'Etat ajoute 28.000 fr. Total 56.000 fr.

La Commission a adopté avec les observations suivantes :

A. — Ce Musée était prévu dans le plan primitif, en vertu de la convention passée avec l'Etat. Une très petite partie fut construite et le travail fut arrêté par l'insuffisance financière.

B. — L'intérêt que présente ce Musée est celui-ci : les œuvres n'y sont pas mélangées comme dans un Musée public, où les objets d'art sont disposés, abstraction faite de leur époque, pour la plus grande satisfaction des yeux, ni comme dans une Ecole académique où les modèles doivent être classés pour la plus grande commodité des élèves qui les copient. Il s'agit ici d'un lieu d'études spéciales, où des modèles choisis comme types sont classés dans un ordre méthodique de chronologie. Une œuvre d'art, en effet, ne peut pas se comprendre uniquement au point de vue esthétique ; il faut qu'elle soit replacée dans le milieu historique (monuments, mœurs, récits) qui seul peut l'expliquer. C'est cette tâche, moitié artistique, moitié historique, qui est dévolue au professeur d'archéologie. L'État s'est engagé à fournir, sans aucun dépens pour la Ville, pour 20.000 francs de modèles provenant du moulage du Louvre ; il s'est engagé également, sans dépens pour la Ville, à fournir au Musée de la Faculté, un crédit de 40.000 fr. destiné à acheter des modèles provenant des Musées de Rome, d'Athènes, de Berlin et de Londres. Ces modèles seront choisis parmi ceux qui peuvent le mieux servir de types pour l'étude de chaque école et de chaque époque. Déjà 550 numéros, de toute dimension, nous sont assurés.

Ceci ne sera pas seulement un établissement Universitaire, mais aussi Municipal. Nos élèves des écoles académiques pourront, à certaines heures ménagées pour la commodité de tous, se mêler à nos élèves et trouver un enseignement qui ne se donne pas ailleurs dans notre région.

Si l'on joint aux 28 000 fr. fournis par l'Etat les 60.000 fr. attribués par lui à ce Musée, on a un total de 88 000 fr. en face des 28.000 fr. fournis par la libéralité de la Ville.

C. — Seulement il serait urgent de presser ces travaux. D'abord, par économie : le chantier des travaux qui achèvent la Faculté est en pleine activité. Si la continuation du Musée commence dès maintenant, elle coûtera moins cher et se fera plus vite. Or, la rapidité de l'achèvement a, dans l'espèce, une grande importance. Selon que le Musée sera ou non continué, l'attribution des salles de la Faculté des Lettres aux divers enseignements sera différente et l'ameublement et outillage des salles sera également différent. C'est donc un arrêt dans l'achèvement des Facultés que cette incertitude sur l'achèvement du Musée.

2^e proposition. — 10 000 francs affectés par la Ville pour l'ameublement de l'Hôtel Académique. La Commission a adopté les conclusions de la Municipalité, concernant ce crédit qui lui a paru justifié.

3^e et 4^e propositions. — 32.000 francs pour, dit le rapport de M. le Maire, chauffage et mobilier des Facultés de Droit et des Lettres et dépenses imprévues. Avec les 32.000 francs provenant de l'Etat, total : 64.000 francs.

80 000 francs pour le mobilier de divers Instituts. — Il faut entendre par ce mot le mobilier de la Physique, de la Chimie, de la Zoologie, de la Botanique et de la Géologie. Avec les 80.000 francs provenant de l'Etat, total : 160.000 francs.

La Commission, rapprochant les termes dans lesquels sont présentés les deux crédits, celui de 64.000 francs et celui de 160.000 francs, croit devoir faire les observations suivantes :

Dans le rapport de M. le Maire, les 64.000 francs sont attribués à quoi ? Chauffage et mobilier des Facultés de Droit et des Lettres, et dépenses imprévues. Or, dans la lettre de M. le Recteur, du 11 avril 1894, le même crédit a son emploi désigné sous une autre forme. Au lieu des expressions : *Dépenses imprévues*, qui semblent ne pas comporter un emploi en dehors des Facultés de Droit et des Lettres, ni menacer de dépenses considérables, au lieu, dis-je, de ces termes *Dépenses imprévues*, nous lisons : 1^o Grand amphithéâtre de l'Université; 2^o Salle du Conseil général; 3^o Installation des Mathématiques; 4^o et de l'Histoire naturelle (Médecine), ces deux derniers services dans les locaux laissés vacants par les Facultés des Lettres et de Droit.

Nous ferons remarquer que le grand amphithéâtre de l'Université, bâti sans doute dans les Facultés de Droit et des Lettres, parce qu'il faut bien qu'il soit quelque part, est un local appartenant aux quatre Facultés, et tout à leur disposition. La Salle du Conseil général est également et absolument destinée à un service commun. Ces locaux, où l'Université sera appelée à recevoir ses invités, comportent une certaine dépense d'appropriation. Les Mathématiques, qui vont succéder à la Faculté des Lettres dans les locaux de la Faculté de Médecine, occuperont 12 salles, avec cabinets pour professeurs et vitrines contenant les instruments de mécanique appliquée. — L'Histoire naturelle (Médecine) remplacera la Faculté de Droit et une installation de ce genre semble pouvoir être fort coûteuse, si l'on en juge par ce que coûte celle des Instituts de la Faculté des Sciences.

Il nous a semblé que la répartition des crédits serait plus juste, si :

1^o Pour le mobilier du grand Amphithéâtre de l'Université et pour celui de la Salle du Conseil Général, dépenses intéressant les quatre Facultés, les sommes nécessaires étaient prises, moitié sur le crédit de 64.000 fr. attribué au Droit et aux Lettres, moitié sur le crédit de 160.000 fr., attribué au mobilier des Instituts :

2^o Pour l'installation des Mathématiques et de l'Histoire naturelle (Médecine),

il serait plus juste, a-t-il semblé, que les dépenses fussent payées sur le crédit de 160.000 fr.

La pensée de la Commission n'est pas de provoquer un remaniement des devis, ni de causer de nouveaux retards dans une affaire qui a marché si lentement. Sur le point d'aboutir enfin, la Commission ne voudrait pas éloigner un aboutissement désiré par tout le monde. Elle désire seulement, par les observations qu'elle présente, appeler l'attention de l'Administration sur la situation très inégale qui risque d'être faite aux Facultés de Droit et des Lettres. Il est bien certain que ces deux dernières Facultés, une fois leur installation faite, devront considérer cette installation comme définitive, au moins pour de très longues années, tandis que les Facultés de Médecine et des Sciences reçoivent de l'Etat des crédits annuels qui leur permettent de développer leur installation.

Les conclusions de la Commission sont donc d'accepter les propositions de la Municipalité, soit :

Crédit de 150.000 fr., se déposant comme suit :	
Musée d'archéologie	28.000 francs.
Mobilier de l'Hôtel académique	10.000 "
Chauffage et mobilier du Droit et des Lettres, et dépenses imprévues	32.000 "
Mobilier de divers Instituts	80.000 "
<hr/>	
Total.	150.000 francs.

Et elle prie en même temps la Municipalité de vouloir bien accueillir les observations faites plus haut.

M. WILLAY. — Ce rapport aurait dû être imprimé; il est assez important pour cela. C'aurait été utile, car il est assez long et il mérite que nous l'étudions.

M. le MAIRE. — Nous allons entendre d'abord le rapport de M. Rochart; nous pourrons entendre ensuite les observations qui pourraient être présentées.

Commission des Travaux. — Rapport de M. ROCHART.

MESSIEURS,

*Achèvement
des Facultés*

En votre séance du 14 avril 1894, vous nous avez renvoyé l'examen de la question d'achèvement des Facultés, travaux qui engagent un surcrédit de 150,000 fr. pour la part contributive de la Ville, égale à celle de l'Etat, qui intervient pour moitié dans la dépense totale.

Les raisons qui motivent cet appel de crédit sont exposées dans le rapport de M. le Maire, dont vous avez réclamé l'impression, et qui nous a été à tous distribué.

Pour toute clarté dans la discussion qui pourrait, à l'occasion de ce rapport, intervenir, nous le reproduisons ci-après :

« Lors de la visite, faite par M. le Directeur de l'enseignement supérieur aux nouvelles Facultés, il fut reconnu que les crédits ouverts pour l'organisation des bâtiments en construction étaient insuffisants si l'on voulait répondre à toutes les installations réclamées par MM. les Professeurs.

» M. Liard, d'accord avec l'Administration, détermina les dépenses complémentaires qu'il y avait lieu de faire pour satisfaire aux besoins de l'enseignement et promit le concours de l'Etat.

» Ces dépenses se décomposent comme suit :

Mobilier de divers Instituts	Fr.	160.000	»
Achèvement du musée d'archéologie		56.000	»
Chauffage et mobilier des Facultés de Droit et des Lettres et dépenses imprévues		64.000	»
	Total	280.000	»
dont la moitié au compte de l'Etat		140.000	»
Reste pour la Ville.		140.000	»
A quoi il convient d'ajouter pour l'ameublement de l'Hôtel académique		10.000	»
Ce qui représente pour la Ville un sacrifice total de		150.000	»

» Ce sacrifice ne pouvait être déterminé au moment où la Ville s'engageait, vis-à-vis de l'Etat, à assurer tous les services de l'Université de Lille, si l'on opérait le transfert des Facultés de Douai. En effet, la convention qui devait lier la Municipa-

palité lilloise, en raison des circonstances où l'on se trouvait à cette époque, a dû être établie discrètement, en quelques heures, et sans étude préalable des besoins qu'il y aurait à satisfaire dans l'avenir.

» Nous ferons, en outre, remarquer que, depuis la signature de la convention du 12 mars 1887, c'est-à-dire depuis sept ans, les besoins de l'Enseignement supérieur se sont considérablement développés, ce qui justifie les demandes actuelles de MM. les Professeurs et, par suite, l'augmentation de dépense qui en est la conséquence.

» Le crédit à ouvrir par la Ville pour réaliser les installations projetées s'élèvera donc à 150,000 fr. qui seraient prélevés sur les deux millions actuellement disponibles mais après examen de la question par la Commission des travaux. »

A ce rapport était joint un autre rapport complémentaire, déterminant les conditions de paiement de la participation de l'Etat, présentées par lettre du 11 avril 1894 de M. le Recteur Bayet de notre Académie, autorisé par M. le Ministre de l'Instruction publique.

En voici la substance :

« La part de l'Etat dans les dépenses d'achèvement des constructions et des installations des Facultés s'élèverait à 140,000 fr., si vous adoptez les conclusions du rapport que vous venez de renvoyer à l'examen de la Commission des travaux.

» Une somme de 49,500 fr. a déjà été versée à cet effet et M. le Ministre nous fait connaître qu'une somme de 30.500 fr. sera prochainement ordonnancée.

» Il reste donc à faire face à une dépense de 60.000 fr. que l'Etat nous propose de nous rembourser en 4 annuités égales, à partir de 1896.

» Dans le cas où vous admettriez cette proposition, il y aurait lieu de majorer de 60,000 fr. le montant de notre emprunt projeté, et nous vous prions de renvoyer l'étude de cette question à la Commission des Finances. »

La Commission des Travaux s'est assurée de l'acceptation de la Commission des Finances sur ce dernier point et elle a son agrément.

Quant à la question de la dépense d'achèvement, votre Commission des Travaux trouve qu'il y a là une question d'acceptation de principe du début de l'entente de la Ville avec l'Etat, et qu'elle ne peut échapper à la fatalité de cette dépense qui s'inspire d'un intérêt réellement supérieur et elle vous prie, en conséquence :

- 1^o De voter la somme de 150,000 fr., pour la part contributive de la Ville.
- 2^o La majoration de 60,000 fr., de notre emprunt projeté y relatif, pour le retardement de l'Etat, qui compensera cette somme en 4 annuités, dont le service de restitution sera éteint en 1900.

M. GAVELLE. — A la suite de ce rapport, la question devient beaucoup plus simple. M. Moy a cru devoir entrer dans des explications assez longues sur l'emploi des sommes demandées, mais réellement ces questions ne sont guère de la compétence du Conseil municipal. L'Etat, par l'organe de M. le Recteur, qui a qualité pour parler au nom des Professeurs, nous demande une dépense supplémentaire de 280,000 fr., dont 140,000 doivent être supportés par l'Etat. Eh bien ! nous n'avons pas qualité pour dire : sur ces 280,000 fr., telle somme ira aux Sciences, telle autre au Droit ; c'est l'affaire de l'Administration Universitaire, qui nous fera connaître la distribution définitive à faire ; nous ne pouvons que voter ou refuser la participation de la Ville à ces dépenses, sans nous porter arbitres des revendications contradictoires présentées par les diverses facultés.

M. RIGAUT. — J'ai entendu avec beaucoup d'intérêt les explications de M. l'adjoint Gavelle. Cependant la question ne me paraît pas aussi claire qu'il semble le croire. Il y aurait, je crois, grand intérêt à entendre le rapporteur, Président de la Commission de l'Instruction publique, et M. Moy est absent ; on pourrait se rallier à la proposition de M. Willay et faire imprimer les deux rapports. Le Conseil municipal sera alors en mesure de traiter la question et de voter la somme demandée en connaissance de cause. Je pense que nous avons tous besoin d'étudier cette affaire ; le retard ne sera pas bien long.

M. GAVELLE. — Je ne vois pas grand inconvénient à accepter la proposition de M. Rigaut. On peut en effet regretter que M. Moy ne soit pas ici ; je ne m'opposerai pas à ce léger retard. C'est regrettable, mais je reconnaiss qu'en l'absence de M. Moy, il est difficile de prendre des conclusions qui ne sont pas absolument celles présentées par lui, je demanderai seulement au Conseil de distraire de la question actuelle le vote des 10,000 fr. applicables au mobilier du Rectorat, qu'il est urgent de voter de suite, et au sujet duquel tout le monde est d'accord.

M. RIGAUT. — Nous sommes d'accord. On peut voter ces 10.000 fr.

M. le MAIRE. — Je propose donc au Conseil de voter dès à présent le crédit de 10,000 fr. applicable au mobilier de l'Hôtel académique, en ajournant la solution du surplus à une séance ultérieure ; les deux rapports qui viennent d'être lus seront imprimés et distribués.

Le Conseil vote un crédit de 10.000 fr. à prendre sur l'Emprunt de 24 millions.

Commission des Finances. — Rapport de M. FACON.

MESSIEURS,

Dans la séance du 21 avril 1894 vous avez renvoyé à l'examen de la Commission des Finances une demande de cession de terrain rue du Sec-Arembault.

M. Paul Lagache, propriétaire de la maison sise rue de Paris, 68, à l'angle de la rue du Sec Arembault, expose qu'il serait dans l'intention de mettre son immeuble au nouvel alignement, en reconstruisant complètement sa maison, si la Ville voulait bien lui céder, au prix de 50 fr. le mètre carré, les 13 mètres qui séparent sa propriété de la voie publique.

Il invoque pour obtenir cette réduction importante sur la valeur réelle du terrain, les charges qui vont résulter pour lui du fait de la démolition d'une maison encore en bon état et de sa reconstruction complète au nouvel alignement.

Les terrains de la rue du Sec-Arembault se sont vendus dans des prix variant entre 150 fr. et 410 fr. le mètre carré, et votre Commission des Finances trouve l'offre de M. Lagache bien au-dessous de la valeur du terrain qu'il désire acquérir.

Nous devons toutefois considérer que ce propriétaire fera un grand sacrifice en démolissant sa maison et que cette reconstruction contribuerait à l'embellissement d'une rue très fréquentée.

Votre Commission croit que le Conseil peut se montrer favorable à cette demande et accepter l'offre de 50 fr. faite par M. Lagache, sous condition que l'immeuble sera démolи en totalité et que la reconstruction sera effectuée dans le délai de deux ans ; de plus, le nouvel immeuble devra présenter un pan coupé arrondi, semblable à celui de l'immeuble qui lui fait face rue du Sec-Arembault. Et en cas d'inexécution, le prix de la parcelle cédée sera porté à 410 francs le mètre carré.

En conséquence, votre Commission vous prie, Messieurs, d'émettre un avis favorable.

Le Conseil approuve la vente, au prix de 50 francs le mètre carré, d'une parcelle d'alignement, à l'angle de la rue de Paris et de la rue du Sec-Arembault, sous condition que la reconstruction de l'immeuble sera effectuée dans le délai de deux ans, et que l'angle sera un pan coupé arrondi ; en cas d'inexécution de ces conditions, le prix sera porté à 410 francs par mètre carré.

Alignement

Vente de parcelle

*Rue du
Sec-Arembault*

Rapport de M. le MAIRE.

MESSIEURS,

Adjudication

Habillement

En vue du renouvellement de l'adjudication de la fourniture d'effets d'habillement, d'équipement et de coiffure, nécessaires aux employés des divers services municipaux et au personnel de la Police, pendant les années 1894, 1895 et 1896, nous en avons dressé les cahier des charges et bordereau du prix que nous soumettons à votre approbation.

Adopté.

Rapport de M. le MAIRE

MESSIEURS,

*Fabriques
et Consistoires*

Budget pour 1895

Nous avons l'honneur de soumettre à l'avis du Conseil Municipal les comptes pour 1893 et les budgets pour 1895, des Fabriques d'Eglises et Consistoires, conformément à l'article 70 de la loi du 5 Avril 1884.

Renvoyé à la Commission des Finances.

Église St-Michel

Fondation

M. le MAIRE. — Nous avons repris, par erreur, sous le n° 518, une affaire qui, dans la séance du 23 Février 1894, avait été renvoyée à l'examen de la Commission des Finances. Il s'agit d'émettre un avis sur l'acceptation, par la Fabrique de l'église Saint-Michel, d'un legs fait par M^{me} Mottez-Boone. Y a-t-il un rapport sur cette affaire ?

M. RIGAUT. — Cette affaire, qui est fort simple, aurait pu être traitée séance tenante, sans renvoi à la Commission, et il suffit de vous dire en un rapport verbal que la Commission des Finances approuve les conclusions du rapport de l'Administration.

Le Conseil émet un avis favorable.

Rapport de M. le MAIRE.

MESSIEURS,

La Fabrique de l'église Saint-Vincent-de-Paul a, par délibération du 7 janvier 1894, demandé l'autorisation d'immatriculer en son nom un titre de rente au porteur 3 %, remis à l'ancien trésorier de la Fabrique, par les héritiers de M. l'Abbé Herlemont à charge de services religieux.

Nous vous prions, Messieurs, d'émettre un avis favorable à l'exécution de cette délibération.

Avis favorable.

Église
St-Vincent-
de-Paul

—
Emploi en rentes

Rapport de M. le MAIRE.

MESSIEURS,

La Société des Concerts Vauban demande le renouvellement du subside de 2,000 fr. qui lui a été accordé les années précédentes par le Conseil pour assurer, pendant l'été, les concerts du Palais Rameau ou du Jardin Vauban.

Cette Société s'engage à donner des concerts moyennant l'allocation de ce subside, et la participation de la Ville dans le paiement des frais de gaz, participation fixée à 1,500 fr., somme déjà inscrite au budget. Il y aura chaque semaine deux concerts payants, le dimanche et le jeudi, et un concert gratuit le lundi.

Concerts Vauban
—
Subside

Nous vous proposons, Messieurs, de voter en conséquence un crédit de 2,000 fr. à titre de subside.

M. FACON. — Je serais d'avis de partager cette somme de 2,000 fr entre un certain nombre de musiques de la Ville de Lille, au lieu de donner cette somme toute entière à la seule Société des Concerts Vauban. La Ville aurait avantage à distribuer ce subside entre plusieurs musiques, qui donneraient à tour de rôle des concerts sur les places publiques. Il arrive généralement que le Jardin Vauban est accaparé par la Société des Concerts Vauban, ou bien c'est le Palais-Rameau, qui est un monument public, de sorte que si une musique demandait même pour une seule fois le Jardin Vauban ou le Palais-Rameau, elle ne pourrait l'obtenir, la Société des Concerts Vauban en ayant ainsi le monopole! Je conclus donc que cette somme de 2,000 fr. ne doit pas être votée.

M. le MAIRE. — Ce subside ne constitue pas une faveur aussi grande que semble le croire M. Facon.

Nous avons en hiver une troupe de théâtre, à qui nous donnons 80 000 francs. Nous avons une troupe de concerts pour l'été, à qui nous ne donnons que 2.000 francs. Si vous pensez que, pour 2,000 francs par an, vous trouverez beaucoup de sociétés qui feraient des concerts gratuits pendant toute une saison, vous vous trompez. C'est parce que la Société des Concerts Vauban espère des recettes de ses concerts payants qu'elle accepte si peu de la Ville. Nous sommes heureux de donner à nos concitoyens cette série de concerts si appréciés, qui sont certainement l'attraction la plus grande de la ville pendant la saison d'été. Il serait regrettable de voir ces concerts péricliter, et je pense que cette somme de 2.000 francs est plutôt une sorte de consécration municipale qu'une indemnité.

C'est dans ces conditions que je mets aux voix le crédit. Je pense que le Conseil sera unanime à manifester la satisfaction que cette Société a toujours donnée à la population en maintenant purement et simplement cette modeste subvention.

Le Conseil vote un crédit de 2.000 francs.

Rapport de M. le MAIRE

MESSIEURS,

Dans la séance du 14 avril dernier, M. Casse et plusieurs de nos collègues ont émis le vœu que la ville de Lille, alloue 15,000 francs de subsides à des ouvriers pour qu'ils puissent visiter l'Exposition de Lyon.

L'administration municipale a examiné cette proposition avec la plus grande bienveillance, et s'est empressée de recueillir des renseignements sur l'intérêt que l'Exposition de Lyon pouvait présenter pour les ouvriers lillois. Il résulte de cette enquête qu'il s'agit surtout d'une exposition coloniale, où nos ouvriers ont fort peu de choses à apprendre ; aussi avons-nous été d'avis de ne désigner qu'un nombre très restreint de délégués, mais de leur accorder, vu l'importance du trajet, un subside de 200 francs.

C'est dans ces conditions que nous vous proposons d'ouvrir un crédit de 2.000 francs pour permettre de désigner 10 délégués.

M. CASSE. — Je croyais qu'on aurait envoyé à Lyon au moins 20 délégués. Pour une ville comme la nôtre, le chiffre de dix est bien restreint ; nous ne pourrions pas ainsi envoyer seulement une personne par profession.

M. le MAIRE. — Jusqu'à présent on en envoyait davantage, mais avec un subside moins élevé. Aux expositions précédentes on a donné 100 fr., 125 fr., 150 fr. ; nous avons pensé qu'il vaudrait mieux en avoir moins et leur donner davantage pour faire le voyage ; c'est pour cela que nous parlons de dix délégués choisis sérieusement, et à qui on donnerait pour le voyage 200 fr.

Il est entendu que la Ville se mettra en rapport avec les Compagnies des chemins de fer, afin d'obtenir des billets de parcours à prix réduit.

M. CASSE. — Si j'ai fait cette observation, c'est que le nombre de dix me paraît bien faible. Ainsi, à Roubaix, le crédit voté pour les délégués est de 7,000 fr. Je sais bien que vous pourriez me dire que nous ne devons pas voir ce que font nos voisins, mais dix délégués c'est vraiment trop peu.

M. le MAIRE. — Il faut examiner aussi les villes qui n'envoient personne. Enfin, pour donner satisfaction à notre collègue, nous pourrions accepter 15 délégués à 200 fr. chacun, soit au total 3,000 fr. et nous serons d'accord.

*Exposition
de Lyon*

Délégués ouvriers

M. CASSE. — J'en aurais désiré vingt, mais enfin, nous accepterions quinze.

M. OVIGNEUR. — Sur quelles indications se fait le choix de ces délégués ? Est-ce l'Administration qui les désigne ? Elle se fait alors donner des indications par les Syndicats.

M. GRONIER-DARRAGON. — Font-ils des rapports ?

M. le MAIRE. — C'est l'Administration qui les choisit sur les indications qu'elle sollicite ; les délégués font des rapports.

M. CASSE. — Ne pourrait-on augmenter encore le nombre ? Puisque nous avons réduction sur les billets de chemin de fer, on pourrait prendre un plus grand nombre de délégués et ne donner à chacun que 150 francs.

M. FACON. — Je trouve étonnant qu'on propose de ne donner à ces délégués que 150 fr., que je considère comme tout-à-fait insuffisants. Si notre collègue connaissait exactement ce qu'est un tel voyage, il ne ferait certainement pas semblable proposition. Il faut compter dix jours pour le voyage aller et retour et le séjour. 150 francs seraient absolument insuffisants.

M. le MAIRE. — Pour nous, nous avions pensé qu'il valait mieux, au contraire, augmenter le subside et réduire le nombre, mais puisque le nombre de dix semble trop restreint, mettons quinze à 200 fr. chacun ; c'est ce que j'ai l'honneur de proposer à votre vote.

Le Conseil vote un crédit de 3,000 fr.

Rapport de M. le MAIRE.

MESSIEURS,

*Service militaire
Soutiens de famille*

Aux termes de l'article 22 de la loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée, le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur les demandes formulées par les jeunes gens de la classe 1893, et les ajournés de la classe 1892, qui

demandent à être envoyés dans leurs foyers après un an de présence sous les drapeaux, comme indispensables soutiens de leur famille.

Les jeunes gens dénommés ci-après sollicitent cette dispense :

Lille Sud-Est :

N° 130. Chantraine, Emile-Alexandre.
» 17. Cochez, Charles-Louis.
» 201. Duthoit, Désiré-Louis.

N° 174. Mangez, Jules-Clément.
» 189. Tanghe, Pierre.

Lille Sud-Ouest :

N° 29. Allard Jules-Désiré.
» 195. Berland Georges.
» 54. De Greef, Théophile-Jean.
» 189. De Jaeghere Jean-Charles.
» 70. Destier, Henri-Désiré.
» 128. Dieudonné, François-Eugène.
» 147. Duyck, Emile-Gustave.
» 64. Ernout, Jules-Joseph.
» 205. Henickx, Edouard.
» 187. Hoël, Gabriel.
» 150. Lambrechts, Prosper.

N° 197. Langenus, Charles.
» 217. Nevejans, Louis
» 262. Oden, Constant-Adolphe.
» 270. Pringier, Joseph-François.
» 166. Thiebau, Jules-Albert.
» 31. Vanceenebroeke Jules-César.
» 272. Van den Heede, Bernard.
» 206. Van Lanker, Désiré-Joseph.
» 67. Versluys Alphonse-Désiré.
» 35. Vivegnies, Albert-Mathieu.

Lille Nord :

N° 74. Delemer, Jules-Charles.

N° 136. Dron, René-Arthur.

Lille-Ouest :

N° 96. Baron, Louis-Gustave.
» 49. Blondelle, Henri.
» 192. Bodel, Jules-Achille.
» 46. Boucherie, Edouard.

N° 56. Cornille, Ernest-Léon.
» 9. Fouret, Louis-Charles.
» 21. Ledan, Arthur-Georges.

Lille-Nord-Est :

N° 276. Blickx, François Jean.
» 34. Deconinck, Charles.
» 26. Delille, Louis-Auguste.
» 108. Masquelier, Victor-Fleuri.

N° 145. Schiettecate, Augustin.
» 258. Vandeweghe, Martin-Désiré.
» 158. Van Driessche, Yvo.

Lille-Sud :

- | | |
|--------------------------------------|---------------------------------|
| N° 116. Cottrez, Henri-Désiré. | N° 310. Vannerum, Henri-Joseph. |
| » 231. Creteur, Emile. | » 58. Vanslembrouck, Alphonse. |
| » 299. Degive, Louis-Constant. | » 131. Vienne, Louis-Jules. |
| » 379. Dhaene, Joseph-François. | » 255. Wibeau, Louis-Dominique. |
| » 123. Lœuillet, Albert-Léon-Joseph. | » 55. Becquart, Adolphe (classe |
| » 50. Siels, Victor-Charles-Louis. | 1892). |

Lille-Est :

- | | |
|-----------------------------------|--|
| N° 119. Barois, Elie-Désiré. | N° 68. Masquelier, Eugène-Gustave. |
| » 129. Beauvais, Léon-Gustave. | » 17. Sename, Henri-Albert. |
| » 143. Bramme, Léon. | » 147. Delhez, Théodore Joseph
(classe 1892). |
| » 228. Décan, Ferdinand-Frédéric. | » 137. Vernus, Jules-Joseph (classe |
| » 157. Duquay, Victor-Alphonse. | 1892). |

Lille-Centre :

- | | |
|---------------------------------|----------------------------------|
| N° 76. Christiaen Victor-Henri. | N° 74. Soyez, Arthur-Georges. |
| » 150. Cornille, Auguste-Oscar. | » 54. Stubbe, Charles-Octave. |
| » 8. Dubois, Alexandre-Arthur. | » 3. Terasse, Adolphe Louis. |
| » 201. Duvivier, Jules-Florent. | » 139. Vergin, Henri-Albert |
| » 36. Lefebvre, Désiré-Henri. | » 13. Vilmin, Charles-Marie. |
| » 55. Mouque, Henri-Albert. | » 80. Guimard, Charles - Adolphe |
| » 82. Rosar, Antoine-Gustave. | (classe 1892). |

De l'enquête à laquelle nous avons fait procéder, il résulte que les nommés :

Vanden Hedde, Bernard, n° 272, de Lille Sud-Ouest.

Destur, Henri, n° 76, du même canton.

Hoël, Gabriel, n° 187, id.

Masquelier, Eugène, n° 68, de Lille-Est, ne viennent aucunement en aide à leur famille. Leur conduite laisse beaucoup à désirer.

Terasse, Adolphe, n° 3, d'office de Lille-Centre, a quitté son père depuis huit

mois, celui-ci du reste ne demande pas l'assistance de son fils. Dans ces conditions, nous proposons, Messieurs, d'écartier les demandes des sieurs Vanden Hedde, Des-tur, Hœl, Masquelier et Terasse, et d'émettre un avis favorable sur celle de tous les autres jeunes conscrits, à qui incombe principalement la charge de subvenir aux besoins de leur famille, dont la situation mérite un vif intérêt.

Adopté.

Rapport de M. le MAIRE.

MESSIEURS,

Chaque année, le Conseil Municipal accorde aux élèves des cours normaux de dessin, appelés à passer leurs examens à Paris, et qui ne peuvent supporter seuls les frais de ce déplacement, un subside de cent francs pour faciliter leur voyage.

Mlle Vanmoé, Cécile, qui a obtenu le brevet d'examen de dessin (1^{er} degré) sollicite cette faveur; sa situation est digne d'intérêt; elle est signalée par M. le Vice-Président de la Commission Administrative de l'Ecole des Beaux-Arts comme une excellente élève.

Dans ces conditions, nous vous proposons, Messieurs, le vote d'un crédit de cent francs.

Le Conseil vote un crédit de 100 francs.

Rapport de M. le MAIRE

MESSIEURS,

L'importance toujours plus considérable de nos collections artistiques nous avait démontré, depuis plusieurs années déjà, la nécessité de confier à un fonctionnaire municipal la conservation de nos œuvres d'art.

Cours normaux

Subside de voyage

Palais

des Beaux-Arts

Conservateur

Toutefois, l'Administration municipale, désireuse de sauvegarder les prérogatives et l'autorité des Commissions Administratives, qui lui ont toujours prêté un concours aussi précieux qu'intelligent et désintéressé, hésitait encore à demander la création de cette fonction, qui existe dans tous les musées de quelque importance et que nous reconnaissons indispensable depuis la réunion de nos Musées au Palais des Beaux-Arts.

Malgré le zèle, la compétence et le dévouement d'un conservateur, choisi parmi nos concitoyens qui s'intéressent aux choses de l'art, il lui est toujours impossible de consacrer à nos collections le temps et les soins matériels qu'elles réclament.

Aujourd'hui, nous avons été assez heureux pour rencontrer un de nos artistes lillois des plus distingués, qui a bien voulu assumer la lourde responsabilité qui incombe au conservateur général, mais à la condition expresse d'avoir comme collaborateur un fonctionnaire rétribué qui prendrait le titre de conservateur-adjoint.

Cette innovation nous permettra, tout en conservant à nos musées leur autonomie, d'éviter les inconvénients que nous avait révélés l'absence d'un homme du métier, ayant fait des études spéciales, et se consacrant uniquement aux soins que réclame la conservation de nos œuvres d'art.

C'est dans ces conditions que nous vous proposons de décider l'inscription au budget d'un traitement annuel de 4,000 francs, pour le Conservateur-adjoint du Palais des Beaux-Arts.

M. le MAIRE.— Vous savez, Messieurs, que par suite du décès de M. Ozenfant, la place de Conservateur du Palais des Beaux-Arts s'était trouvé vacante. M. Agache a accepté ce poste ; mais il a demandé qu'un agent compétent et résidant à Lille puisse l'aider d'une manière efficace dans ces fonctions ; le Conseil a déjà manifesté son approbation au sujet de cette combinaison. Je crois donc pouvoir lui demander avec confiance le vote d'un crédit annuel de 4,000 francs, qui pour cette année, se réduira aux deux tiers, puisque l'exercice est entamé.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote, pour l'exercice 1894, un crédit de 2,666 francs, 66 centimes qui sera réuni au crédit des dépenses imprévues.

Rapport de M. le MAIRE

MESSIEURS,

En conformité des lots des 11 août 1850, art. 13, et 15 avril 1873, art. 7. des certificats d'insuffisance de fortune vous sont réclamés à l'appui de demandes formées par les dénommées ci-après, et tendant à obtenir des bourses dans les écoles de l'Etat.

Écoles de l'Etat

Avis sur bourses

ÉCOLE POLYTECHNIQUE.

1^o M. Blois, Auguste, inspecteur des Travaux Municipaux, rue Colbrant, 18. Le pétitionnaire a deux enfants à sa charge et n'a pour toutes ressources que son traitement de 3,700 francs, plus un revenu foncier évalué 1,185 francs;

2^o M. Penel, colonel du génie, hors cadre, à six enfants à sa charge ; ses ressources s'élèvent à 11.136 francs, se décomposant comme suit : 8.136 francs de traitement, 500 fr. de la Légion d'Honneur et 2,500 francs de dotation.

3^o M. Cahen, Alphonse, linger, 9, rue Esquermoise. Le produit de son commerce s'élève à 10,000 fr. et il a 4 enfants à sa charge..

4^o M. Arnould, Emile, Lieutenant-Colonel en retraite, a 7 enfants, dont 4 sont encore à sa charge. Il reçoit de la Faculté catholique des Sciences, en qualité de Directeur des hautes études industrielles, un traitement de 10,000 fr. Il jouit en outre d'une pension de retraite de 4,318 fr. 50, plus 250 fr. de la Légion d'Honneur. Les ressources s'élèvent donc à 14,568 fr. 50.

ÉCOLE DES ARTS ET MÉTIERS.

1^o M. Proux, Emile, Dessinateur à l'usine de Fives-Lille, 5, rue Dubrunfaut, a trois enfants à sa charge. Ses appointements s'élèvent à 2,600 fr. par an.

2^o M. Defernez, Léopold, peintre en décors, rue du Port, 33. Le pétitionnaire a 4 enfants et gagne environ 1,500 par an.

3^o M^{me} veuve Delattre a 2 enfants à sa charge et n'a pour toutes ressources qu'un revenu annuel de 1,800 fr.

4^o M. Mathiot, Constant, depuis quelque temps sans emploi, fait des écritures

chez lui pour les Contributions Indirectes et ne gagne que 75 fr par mois; sa femme, couturière, gagne environ 50 fr. par mois. Ils ont trois enfants.

5^o M. Caron, Camille, contre-maître de filature, aux appointements de 2,000 fr. fait en outre le commerce de tissus, dont le produit s'élève à 5,000 fr. et il a trois enfants à sa charge.

6^o M. Lambert, Emile, employé des Postes et Télégraphes, n'a qu'un enfant à sa charge, mais n'a pour toutes ressources que son traitement de 3,000 fr.

7^o M. Joncquier, sous-brigadier des sergents de ville, a 5 enfants à sa charge et n'a pour toutes ressources que ses appointements de 1,550 fr.

8^o M. Duponchelle, Jules, garçon de magasin, gagne 3 fr. par jour et sa femme 1 fr. Ils ont trois enfants à leur charge.

9^o Mme Vve Fiévez, ménagère, rue Jeanne-d'Arc, 91, n'a pas toutes ressources qu'une pension annuelle de 400 fr. qui lui est servie par la Ville, au titre de veuve d'un ancien sous-brigadier des sergents de ville; elle est mère de 7 enfants, mais n'a plus à sa charge que le dernier, âgé de 15 ans.

10^o M. Calot, Paul, comptable à la Compagnie du Chemin de fer du Nord, au traitement de 2,650 fr., a deux enfants à sa charge.

11^o M. Chardin, Edmond, employé à la Mairie, a deux enfants à sa charge et n'a pour toute ressource que son traitement de 1,500 fr.

12^o M. Bührer, Emile, directeur-chimiste chez MM. Casse et fils, aux appointements de 3.900 fr. a deux enfants à sa charge.

13^o M. Decq, Jean-Baptiste, mécanicien au chemin de fer du Nord, n'a qu'un enfant à sa charge et gagne 2 200 f. par an.

14^o M. Delsorge, Emile, contre-maître à l'Usine de Fives, gagne 4 000 fr. par an et a deux enfants à sa charge.

15^o M. Delrue, Désiré, tailleur et cabaretier, gagne environ 8,000 fr. par an et a deux enfants à sa charge.

16^o M. Bunny, James, contre-maître, a quatre enfants à sa charge et gagne 1,800 fr. par an. Il est sujet anglais, mais son fils étant né en France, pourra, dans l'année qui suivra sa majorité, revendiquer la qualité de Français.

ÉCOLE NAVALE.

Mme Vve Charruey, née Pajot, rentière, rue André, 4, a cinq enfants à sa

charge, et n'a pour toutes ressources que les moyens d'existence que sa famille veut bien lui donner, soit 5,000 fr. par an environ.

Nous vous demandons, Messieurs, de constater ces faits et l'impossibilité où sont les postulants d'acquitter les frais d'entretien de leurs fils à l'Ecole Polytechnique, à l'École des Arts et Métiers et à l'Ecole Navale.

Adopté.

Rapport de M. le MAIRE.

MESSIEURS,

M. Dantzer, professeur de filature et de tissage à l'Institut Industriel a subi une retenue au profit de la Caisse des retraites sur le traitement qui lui est alloué par le Conseil Municipal, et dont les frais sont supportés par la Chambre de Commerce.

M. Dantzer n'étant pas un employé municipal, son traitement aurait pu, aux termes de l'article 2 du règlement de la Caisse des retraites ne pas être soumis à la retenue. Il vient de nous adresser à ce sujet une réclamation à laquelle nous sommes d'avis qu'il y a lieu de faire droit, et nous vous proposons, en conséquence, de voter une indemnité de 168 fr. 89, pour remboursement des versements faits par ce professeur à la Caisse des retraites.

Renvoyé à la Commission des Finances.

*Caisse
des Retraites*

—
*Dispense
de retenues*
—

Rapport de M. le MAIRE.

MESSIEURS,

Par testament olographie, en date du 2 Avril 1891, déposé dans l'étude de M^o Mabille, notaire à Lille, M. César-Auguste Baggio a légué au Bureau de Bienfaisance une somme de 20,000 francs.

*Bureau
de Bienfaisance*

—
Legs Baggio
—

Suivant délibération du 22 Décembre 1893, la Commission Administrative de cet établissement a accepté ce legs.

Nous vous proposons, Messieurs, de donner un avis favorable à l'exécution de cette délibération.

Avis favorable.

Rapport de M. le MAIRE.

MESSIEURS,

*Bureau
de Bienfaisance*

*Compte
administratif*

Nous déposons sur le bureau le Compte administratif du Bureau de Bienfaisance 1893. Il se balance par un excédent de recettes de 54.308 fr. 59.

Nous vous proposons, Messieurs, le renvoi de ce compte à l'examen de la Commission des Finances.

Renvoyé à la Commission des Finances.

Rapport de M. le MAIRE.

MESSIEURS,

*Bureau
de Bienfaisance*

*Vente
d'arrentement*

Suivant délibération en date du 23 mars 1894, le Bureau de Bienfaisance a décidé la vente de gré à gré, à M. Degand, du domaine direct du fonds d'une maison sis à Lille, rue Saint-Sauveur, 43, moyennant un prix de 16.000 francs; ledit fonds mesurant 176 mètres carrés, et le canon d'arrentement s'élevant à 8 hectolitres, 6 litres, 63 centilitres de blé, soit au cours légal moyen, 157 francs 21 centimes.

Nous vous prions, Messieurs, d'émettre un avis favorable à l'exécution de cette délibération.

Renvoyé à la Commission des Finances.

Rapport de M. le MAIRE.

MESSIEURS,

Par délibération du 6 avril 1894, la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance sollicite l'autorisation :

1^o De mettre en adjudication publique les travaux de reconstruction de l'étable de la ferme de Bois-Grenier, occupée par M. Jean-Baptiste Delattre.

2^o D'ouvrir un crédit de 4,500 francs sur les chapitres additionnels du budget de 1894 pour le paiement de ces travaux.

Cette ferme étant dans un état de délabrement complet, l'administration du Bureau de Bienfaisance insiste pour obtenir une solution immédiate.

Nous vous proposons, Messieurs, de donner un avis favorable à l'exécution de la libération précitée du Bureau de Bienfaisance.

Avis favorable.

*Bureau
de Bienfaisance*

Travaux

Rapport de M. le MAIRE

MESSIEURS,

Nous vous soumettons les budgets du Mont-de-Piété et de la Fondation Masurel pour l'exercice 1895. Ils présentent les résultats suivants :

Mont-de-Piété

Budget 1895

MONT-DE-PIÉTÉ

Recettes ordinaires et extraordinaires.	1.383.722 fr
Dépenses "	1.356.866 fr.
Excédent de recettes	26.916 fr.

FONDATION MASUREL

Recettes ordinaires et extraordinaires.	144.310 fr.
Dépenses " "	131 000 fr.
Excédeant de recettes	13.310 fr.

Nous vous proposons, Messieurs, de renvoyer l'examen de ces budgets à la Commission des Finances.

Renvoyé à la Commission des Finances.

Rapport de M. le MAIRE

MESSIEURS .

Mont-de-Piété

*Budget
additionnel 1894*

Nous vous soumettons les chapitres additionnels aux budgets du Mont-de-Piété et de la Fondation Masurel pour l'exercice 1894. Ils présentent les résultats suivants :

MONT-DE-PIÉTÉ

Recettes supplémentaires	351.479 fr. 71
Dépenses "	33 fr. "
Excédent de recettes	351.446 fr. 71

FONDATION MASUREL

Nous vous proposons, Messieurs, de renvoyer l'examen de ces documents à la Commission des Finances.

Renvoyé à la Commission des Finances

Rapport de M. le MAIRE.

MESSIEURS,

Nous vous soumettons les comptes administratifs du Mont-de-Piété et de la Fondation Masurel pour l'exercice 1893. Ils présentent les résultats suivants : *Mont-de-Piété*
Compte 1893

MONT-DE-PIÉTÉ.

Recettes	1.753 786 fr. 87
Dépenses	1.402.307 fr. 16
Excédent de dépenses	351.479 fr. 71

FONDATION MASUREL.

Recettes	321.225 fr. »
Dépenses	118.532 fr. 70
Excédent de recettes	202.692 fr. 30

Nous vous proposons, Messieurs, de renvoyer l'examen de ces documents à la Commission des Finances.

Renvoyé à la Commission des Finances.

Rapport de M. le MAIRE.

MESSIEURS,

Les comptes de gestion du Mont-de-Piété et de la Fondation Masurel pour 1893, présentés à votre avis, s'équilibrent comme suit :

Mont-de-Piété
Compte
de gestion 1893

MONT-DE-PIÉTÉ

Recettes	1.345.650 fr. 21
Dépenses	1.402.307 fr. 16
Excédent de dépenses	56.656 fr. 21
L'exercice 1892 ayant été clos avec un excédent de recettes de	408.135 fr. 92
Le résultat définitif de 1893 présente un excédent de recettes de	351.479 fr. 71

FONDATION MASUREL.

Opérations effectuées pendant l'exercice 1893.

Recettes	131.173 fr. 76
Dépenses	118.532 fr. 70
Excédent de recettes	12.641 fr. 06
L'exercice 1893 ayant été clos avec un excédent de recettes de	190.051 fr. 24
Le résultat définitif de 1893 présente un excédent de recettes de	202.692 fr. 31

Ces comptes ont été vérifiés à la Recette générale ; nous vous proposons de les approuver et de réserver votre examen détaillé pour le compte d'administration.

Adopté.

Rapport de M. le MAIRE.

MESSIEURS,

Budget pour 1895

Dépôt

Nous avons l'honneur de déposer sur le bureau du Conseil le projet de budget de la Ville pour 1895.

Il présente :

En recettes	8.513.055 fr. 30
En dépenses	8.065.265 fr. 99
Excédent de recettes	447.789 fr. 31

Nous vous proposons, Messieurs, de confier l'examen de ce document à la Commission des Finances.

Renvoyé à la Commission des Finances.

Rapport de M. le MAIRE.

MESSIEURS,

Nous vous soumettons les chapitres additionnels au budget de l'exercice 1894.

Ils présentent :

En recettes	6.349.571 fr. 46
En dépenses	6.509.915 fr. 01

Suit un excédent de dépenses de 160 343 fr. 55

Nous vous proposons, Messieurs, le renvoi de ce document à la Commission des Finances.

Renvoyé à la Commission des Finances.

*Budget
additionnel
pour 1894*

Rapport de M. le MAIRE.

MESSIEURS,

Nous déposons sur le bureau du Conseil le compte administratif de la Ville pour l'exercice 1893.

Il présente les résultats suivants :

Recettes	35.614.224 94
Dépenses	29.447.484 63
Soit un excédent de recettes de	6.166.740 31

*Compte
administratif
pour 1893*

Nous vous proposons, Messieurs, de renvoyer ce compte à l'examen de la Commission des Finances.

Renvoyé à la Commission des Finances.

Rapport de M. le MAIRE.

MESSIEURS,

*Cimetières**Rachat
de concessions*

La famille de M. Toffart, ancien secrétaire-général de la Mairie, est concessionnaire pour trente années, commencées le 23 Juillet 1883, d'un terrain de 6^m 60 de surface, dans lequel est inhumée M^{me} Toffart au Cimetière de l'Est.

Les concessionnaires ayant l'intention d'exhumer leur parente pour la réinhumer dans leur caveau à Tourcoing, proposent de rétrocéder leur terrain à la Ville moyennant le remboursement du prix correspondant au temps restant à courir de la concession, soit la somme de 253 fr.

Le prix payé par la famille Toffart s'est élevé à la somme de 396 fr., dont 264 fr. pour la part de la Ville et 132 fr. pour celle du Bureau de Bienfaisance.

Conformément à l'avis donné par le Conseil Municipal dans sa séance du 30 Octobre 1891, nous vous proposons, Messieurs, de fixer ce remboursement à la somme de 125 fr.

Renvoyé à la Commission des Finances.

Rapport de M. le MAIRE.

MESSIEURS,

*Logements
insalubres**Homologation
de rapports*

Nous avons l'honneur de vous soumettre 34 rapports de la Commission d'assainissement des logements insalubres.

Notifiés aux intéressés et déposés à la Mairie pendant un mois, conformément à l'article 5 de la loi du 13 Avril 1850, ils n'ont donné lieu à aucune observation ni réclamation.

Toutes leurs prescriptions sont d'ailleurs conformes à l'esprit comme à la lettre de la loi, ainsi qu'à la jurisprudence qui en résulte.

Numéros des Rapports	LOGEMENTS VISITÉS PAR LA COMMISSION	NOMS DES PROPRIÉTAIRES ET MANDATAIRES	DOMICILE
2893	Rue des Etaques, 32.	Jules Henry.	Rue de Gand, 39.
3114	Rue Racine, 92.	Bonvin.	Rue du Bourdeau, 6.
3028	Rue du Faubourg de Tournai, 170.	Leverd.	Rue du Chemin de fer, 6.
3142	Rue Magenta, Cour Depienne.	Depienne et Strat.	Rue Mercier, 75, Tourcoing
3144	Rue des Suaires, 27.	Warambourg.	Saint-André.
3145	id. 25.	Veuve Vaneste.	Rue Saint-Gabriel, 15.
3146	Rue Saint-André, 49.	Danna.	Rue Saint-André, 8 ^{bis} .
3147	id. 47.	Veuve Parent.	id. 38.
3148	Rue du Metz, 9.	Veuve Buylemans.	Halluin.
3149	Rue Ropra, 1.	Veuve Coyart.	Rue Neuve, 16.
3153	Rue des Wazemmes, 71-73.	Liénard.	Rue Brûle-Maison, 42.
3155bis	id. 91.	David.	Rue Saint-André, 124.
3155	Rue des Sarrazins, 46.	Foreau.	Rue des Stations, 103.
3156	Rue d'Arcole, 47, Cour.	Willemot.	Boulevard Victor-Hugo, 4.
3157	Rue d'Eylau, 1.	Veuve Verlé.	Rue d'Isly, 61
3158	id. 3.	id.	id.
3159	id. 5.	id.	id.
3160	id. 7.	id.	id.
3161	id. 9.	id.	id.
3162	id. 11.	id.	id.
3163	id. 13.	id.	id.
3164	Rue Durnerin, 1.	Demanne.	Rue Saint-Sauveur, 16
3166	Rue du Molinel, 56.	Liekens.	Rue Faidherbe, 35.
3167	Square Ruault, 25.	Patou.	Rue du Long-Pot, 166.
3168	Rue Saint-Sauveur, 69.	Hoden.	Rue Saint-Sauveur, 7.
3169	Rue Durnerin, 14.	Gossart.	Dunkerque.
3171	Rue Saint-Sauveur, 69.	Caulier.	Carvin.
3172	Rue du Molinel, 58.	Ardaens.	Rue du Faub. de Tournai.
3154	Rue de Juliers, 101.	Peckre.	Rue Léon Gambetta, 233.
3174	Rue de l'Alma, Cour Jacquery.	Jacquery.	R. des Jard. Caulier, 3 ^{bis} .
3175	id. 13	id.	id.
3176	id. 15.	id.	id.
3177	Rue Vantroyen, 39-31-43-45.	Lefèvre.	Rue Inkermann, 42.
3179	Rue Solférino, 150 ^{bis} .	Haquet.	Rue d'Arras, 101.

Nous vous demandons, Messieurs, d'homologuer ces rapports qui ne concluent, du reste, à aucune démolition d'immeuble, soit partielle, soit totale, et de décider que les travaux seront exécutés dans un délai de quinze jours.

Adopté.

Rapport de M. le MAIRE.

MESSIEURS,

*Sapeurs-Pompiers**Caisse de secours*

Cinq demandes de secours nous ont été présentées par M. le Commandant des Sapeurs-Pompiers en faveur des sieurs :

1^o Duriez, sapeur-cocher, atteint d'une entorse au pied gauche le 30 janvier 1894. Nouvelle incapacité de travail de 10 jours (3^e indemnité).

2^o Dericque, servant à la 3^e Compagnie, atteint de contusion au genou lors de l'incendie du 30 Avril, incapacité de travail de 10 jours.

3^o Danvers. Victor, sapeur, atteint d'une large plaie à la cornée avec enclavement de l'iris, lors de l'incendie du 18 Mars, auquel une indemnité de 15 jours a déjà été accordée. Nouveau congé de 60 jours, pour finir le 1^{er} Juin 1894.

4^o Becquart, affecté d'une tumeur à l'estomac, due à une contusion contractée dans un service commandé. Incapacité de 30 jours (2^e indemnité)

5^o Pacome, sapeur à la 3^e compagnie, atteint de plaie contuse au coude lors de l'incendie du 7 mai. Incapacité de 6 jours.

Des certificats médicaux régulièrement établis, constatent les blessures de ces pompiers, qui ont droit, conformément à l'article 146 du règlement du corps :

Duriez,	à une indemnité de.	40 fr.
Dericque,	»	40 fr.
Danvers,	»	240 fr.
Becquart,	»	120 fr.
Pacome,	»	24 fr.

Nous vous proposons, Messieurs, de prélever ces indemnités sur les fonds de la Caisse de secours du Bataillon.

Adopté.

Rapport de M. le MAIRE.

MESSIEURS,

Le sergent de ville Pollet, Anatole décédé le 12 Avril dernier, laisse une veuve et un jeune enfant dans une situation très précaire.

Cet agent ayant, pendant plus de neuf ans, fait preuve d'un dévouement absolu dans l'exercice de ses fonctions, nous vous prions d'accorder à sa veuve un secours exceptionnel de 300 francs.

Renvoyé à la Commission des Finances.

Gratification

M^{me} veuve Pollet

Rapport de M. le MAIRE.

MESSIEURS,

Nous vous soumettons un marché de gré à gré offert à la Ville par M. Prin, pour la sous-location de trois lots de terrains militaires.

Ces lots, mis en adjudication, n'ont trouvé aucun amateur, et bien que le fermage offert par M. Prin soit inférieur de 400 francs à la mise à prix et de 525 francs au fermage précédemment obtenu, nous croyons opportun de l'accepter, afin d'échapper à des dépenses urgentes, qui incomberaient à la Ville, pour l'enlèvement des mauvaises herbes.

Il faut reconnaître d'ailleurs que ces herbages subissent une dépréciation progressive, à cause de la croissance des arbres et de la circulation abusive qu'y font les piétons et les cavaliers.

Nous vous demandons en conséquence, Messieurs, l'autorisation de traiter de gré à gré avec M. Prin, sur le prix de 450 francs par an.

*Sous location
de terrains
militaires*

Adopté.

*Zones de la Place**Vœu**—*

M. VERLY. — A propos des terrains militaires. J'ai l'honneur de vous rappeler que, dans une séance précédente, il y a de cela 7 à 8 mois, j'ai déposé une pétition des habitants de la rue d'Armentières au sujet du déplacement de la zone intérieure; je voudrais demander à l'Administration si elle s'est occupée de cette question.

M. le MAIRE. — Il ne dépend pas de l'Administration municipale de donner une solution à cette affaire; elle ne peut qu'insister auprès des autorités compétentes pour obtenir satisfaction aux désirs manifestés par M. Verly, et qui sont certainement fort intéressants.

Rapport de M. le MAIRE.

MESSIEURS,

*Adjudication**— Charbons gras**—*

Le marché de fourniture des charbons gras pour le chauffage des établissements communaux, passé avec la Compagnie des Mines de Lens, suivant procès-verbal d'adjudication du 30 septembre 1893, arrive prochainement à son expiration. Il y a lieu de le renouveler.

Nous avons en conséquence l'honneur de soumettre à votre approbation le cahier des charges préparé pour une nouvelle adjudication.

Renvoyé à la Commission des Finances.

Rapport de M. le MAIRE.

Prise en bail

MESSIEURS,

*Logement
d'instituteur*

Le logement affecté au Directeur de l'Ecole de garçons de la rue Fombelle a été depuis longtemps reconnu inhabitable, pour cause d'humidité.

Jusqu'à présent, le Directeur, M. Lesnes, nous a dispensés de lui fournir un logement distinct, en partageant le logement de son épouse, Directrice de l'Ecole de filles de la rue de Wazemmes.

Ce titulaire ayant été remplacé par M. Rogeaux, il y a lieu de pourvoir à son logement, aux termes de la loi du 18 Janvier 1887.

Nous avons trouvé, dans la rue Durnerin, N° 30, une maison convenable que nous pouvons prendre en bail de M^{me} Broudehoux moyennant, outre les charges d'usage, un loyer annuel de 650 fr. Ce bail serait passé pour trois, six ou neuf années, au choix de la Ville seule.

Nous vous prions, Messieurs, de nous autoriser à passer bail dans ces conditions.

Adopté.

Rapport de M. le MAIRE.

MESSIEURS,

M. l'Agent-voyer de la circonscription de Lille nous a fait connaître qu'il était nécessaire de continuer le pavage du chemin du Bois, situé sur la partie du territoire de Lille contiguë à la Commune de Mons-en-Barœul.

Ce travail serait exécuté avec les ressources affectées à l'entretien et aux grosses réparations des chemins vicinaux et, par raison d'économie, on pourrait solliciter du Département l'abandon des pavés de rebut provenant de la route n° 14 de Lille à Roubaix.

A cet effet, il y aurait lieu, pour répondre aux instructions du Conseil général, de prendre la délibération suivante :

Le Conseil Municipal prie M. le Maire de demander à M. le Préfet la cession à la Ville de 2,000 pavés de rebut, déposés le long de la route départementale N° 14, dans la traversée de Saint-Maurice, pour être employés au pavage du chemin vicinal, N° 11, dit rue du Bois.

Adopté.

Chemins vicinaux

*Demande
de pavés*

Rapport de M. le MAIRE.

MESSIEURS,

*Vente de parcelle**Rue
Pont-de-Comines
prolongée*

M. G. Pennel fils, architecte, demande à acquérir une parcelle de terrain, front à la rue des Ponts-de-Comines prolongée.

Cette parcelle, qui mesure 43^m26, est contiguë à la maison rue à Fiens, n^o 4, et doit, aux termes de la déclaration du propriétaire, être réunie audit immeuble.

Il offre, pour traiter à main ferme, le prix de 225 fr. par mètre carré.

Les terrains voisins ayant été cédés par la ville au prix de 200 fr. l'offre faite par M. Pennel est avantageuse, et nous vous proposons de l'accepter, sous condition que le terrain à acquérir, non susceptible, par son étendue, de recevoir une construction salubre, sera réuni à la maison voisine.

Cette cession procurerait à la Ville une recette de 9,733 fr. 50.

Renvoyé à la Commission des Finances.

Rapport de M. le MAIRE.

MESSIEURS,

*Compte de gestion
du Receveur
pour 1893*

M. le Receveur Municipal soumet à notre examen son compte de gestion pour 1893. Il présente :

En recettes	30.104.400 fr. 86
En dépenses	29.447.484 fr. 63
Excédent de recettes	656.916 fr. 23

L'exercice 1892 ayant été clos avec un excédent de recettes de 5.509.824 fr. 08

Le résultat définitif de l'exercice 1893, égal au résultat du compte d'administration, présente un excédent de recettes de 6.166.740 fr. 31

Ce compte est régulièrement établi. Il a été l'objet d'une vérification approfondie à la Recette Générale.

Nous vous proposons, Messieurs, de l'arrêter dans les conditions où il est présenté, et de résERVER l'examen détaillé de la Commission des Finances pour le Compte d'Administration.

Adopté.

Rapport de M. le MAIRE

MESSIEURS,

Le sieur Devos, Victor-Henri-Louis, ex-agent de la brigade de sûreté, est décédé le 30 avril 1894, en possession d'une pension de 662 fr. 58.

Il laisse un orphelin, âgé de moins de 18 ans, Edouard-Victor Devos, né le 10 octobre 1883, à Lille, enfant issu de son mariage contracté le 17 janvier 1866, avec la dame Estelle-Juliette Crespel, décédée le 1^{er} novembre 1893.

Par application de l'article 11 des statuts de la caisse des retraites des services municipaux, l'enfant Devos a droit à une pension égale à celle qui aurait été servie à sa mère, soit 331 fr. 29.

Nous vous proposons, Messieurs, d'allouer sur les fonds de la dite caisse des retraites, une pension de 331 fr. 29 à l'orphelin Devos, à partir du 1^{er} mai 1894, lendemain du décès de son père, jusqu'à ce qu'il ait atteint sa dix-huitième année.

Renvoyé à la Commission des Finances.

*Caisse
des Retraites*

Enfants Devos

Rapport de M. le MAIRE

MESSIEURS,

Vve Millescamps

Madame Lefebvre, Adelaïde-Virginie, née le 28 janvier 1828, à Wavrin (Nord), veuve de Désiré Millescamps, ancien préposé d'octroi, décédé en possession d'une pension de 829 fr. 69 sur la caisse des retraites des services municipaux, demande la liquidation de sa pension de veuve, conformément à l'article 8 des statuts de ladite caisse :

Vu :

Les extraits des registres de l'état-civil de Lille, constatant :

1^o Que le sieur Millescamps et la dame Lefebvre ont contracté mariage le 26 juillet 1852 ;

2^o Que le sieur Millescamps est décédé le 10 mai 1894.

Le certificat constatant qu'aucune séparation n'a été prononcée entre les époux Millescamps.

Nous vous proposons, Messieurs, de fixer la pension de cette veuve à 414 fr. 84, à partir du 11 mai 1894, lendemain du décès de son mari.

Renvoyé à la Commission des Finances.

Rapport de M. le MAIRE.

MESSIEURS,

*Ecole
rue du Grand-
Balcon*

Création d'emplois

Vous avez décidé l'ouverture, dans la rue du Grand Balcon, d'une école de filles, avec classe enfantine, pour faciliter aux habitants du Faubourg de Valenciennes la fréquentation de l'école. Les constructions étant terminées, nous vous prions :

1^o De demander à l'autorité Académique la création d'un emploi de Directrice et de deux emplois d'adjointes.

2^o Et attendu qu'aucun crédit ne figure au budget de 1894, pour frais de fonctionnement de cette école, de voter un crédit spécial, calculé comme suit :

Une Directrice, 3 ^e classe, 6 mois de traitement	1.000 fr.
Deux Adjointes, 5 ^e classe, »	1.400 fr.
Deux indemnités de logement, 6 mois	300 fr.
Traitements d'une aide et entretien de propriété	200 fr.
Total.	2.900 fr.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 2.900 fr.

Rapport de M. le MAIRE.

MESSIEURS,

Par délibération du 12 Mai 1894, la Commission Administrative des Hospices sollicite l'autorisation de donner mainlevée de deux inscriptions hypothécaires prises à son profit au Bureau de Lille le 22 Avril 1893, volumes 1234 et 1241, n^os 356 et 1109, sur un terrain de 95 mètres carrés 55 décimètres, sis à Lille, rue d'Artois, acquis par M. Louis Duvinage, suivant procès-verbal d'adjudication dressé par M. Allègre, notaire, le 7 Avril 1893.

Hospices

—
*Main-levée
d'hypothèques*
—

Un certificat de M. le Receveur des Hospices du 7 Mai 1894 constate que rien ne s'oppose à ce que la radiation desdites inscriptions ait lieu.

Nous vous proposons, Messieurs, de donner un avis favorable à l'exécution de la délibération précitée des Hospices.

Avis favorable.

Rapport de M. le MAIRE.

MESSIEURS,

*Réception
de travaux*

Le 1^{er} juin 1894, il a été procédé, par MM. Gavelle, adjoint, Gronier-Darragon et Macquart, Conseillers Municipaux, à la réception définitive des travaux ci-après, dont nous vous demandons d'homologuer les procès-verbaux :

1^o Construction d'une école primaire supérieure de Filles, Boulevard des Ecoles :

Premier lot. (Maçonnerie). — Entrepreneur, M. Lys-Tancré :

Montant des travaux effectués	373 178 fr. 32
A-comptes payés	341.069 fr. 91
Solde à payer	<u>32.108 fr. 41</u>

Troisième lot. (Couverture). — Entrepreneur, M. Thibaut-Dubois :

Montant des travaux effectués	30.951 fr. 51
A-comptes payés	26.680 fr. 52
Solde à payer	<u>4.270 fr. 99</u>

Cinquième lot (Ferronnerie). Entrepreneur : M. Tellier père.

Montant des travaux effectués	46 851 79
A-comptes payés	37.746 80
Solde à payer	<u>9.104 99</u>

2^o Pavages effectués au moyen des fonds de l'Emprunt de 24 millions 2^e émission.

Boulevard Victor-Hugo et rue Barthélemy-Delespaul. Entrepreneur : M. Ghislain.

Montant des travaux	73.127.88
A-comptes payés	65.800 »»
Solde à payer	<u>7.327 88</u>

Rues de la Bassée, de Turenne, de la Justice, Neuve-des-Meuniers, de Flers, Duguesclin, de Trévise prolongée, des Vicaires, Colson, de Seclin, Monge, Boilly, Barthélemy-Delespaul, de l'Est, Montesquieu, Buffon, Saint-Bernard, Ratisbonne, Fulton, Desaix, Kellermann, des Grimarets, de Boulogne, Jean-Levasseur, de Saint-Omer, Gustave-Testelin, du Port, Malsence, de Ronchin, de la Monnaie,

des Ponts-de-Comines, de Canteleu, des boulevards Victor-Hugo et Montebello, des places Madeleine-Caulier, Barthélémy-Dorez, de Fernig, Leroux de Faulquemont, Guy-de-Dampierre et Jacques-Febvrier.

Entrepreneur : M. Ghislain.

Montant des travaux	636.665 fr. 44
A-comptes payés	<u>635.400 fr. »</u>
Solde à payer.	<u>1.265 fr. 44</u>

Rues Gustave-Testelin, du Port, Béranger, de Cambrai, de Colmar, de la Phalecque, Saint-Bernard, Fulton, de Maubeuge, des Processions, de Turenne, des Grimarets, Bayard, Jean-du-Solier, de la Monnaie, de Trévise prolongée, de Bruxelles, Racine, Corneille, Froissart, Franklin, Jean-Levasseur, Mourmant, de Saint-Omer, du Calvaire, Guillaume-Werniers, Malsence, Place Jacques-Febvrier, cours du Vacher, Notre-Dame, de Pologne, de Cologne, du Cygne, Cado, de la Corderie

Entrepreneur : M. Labbe.

Montant des travaux	477 211 fr. 60
A-comptes payés.	<u>466.960 fr. »</u>
Solde à payer.	<u>10.251 fr. 60</u>

3^o Caveau d'attente au Cimetière de l'Est.

Entrepreneur : M. Dhennin.

Montant des travaux	20.083 fr. 88
A-comptes payés	<u>18.000 fr. »</u>
Solde à payer	<u>2.083 fr. 88</u>

4^o Groupe Scolaire de la Deûle. Cinquième lot (Ferronnerie).

Entrepreneur : M. Bourée.

Montant des travaux.	5.326 fr. 68
A-compte payés.	<u>4.600 fr. »</u>
Solde à payer	<u>726 fr. 68</u>

Adopté.

La séance est levée à dix heures un quart.

CERTIFIÉ

Le Maire de Lille,

GÉRY LEGRAND